

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE MONTPELLIER**

6, rue Pitot
CS 99002

34063 MONTPELLIER CEDEX 02

Téléphone : 04.67.54.81.00

Télécopie : cf site internet

Greffe ouvert du lundi au vendredi de
08h30 à 12h00 - 13h30 à 17h00

2206749-1

Maître FERNANDEZ Stéphane
12 av. d'Assas
34000 MONTPELLIER

<https://montpellier.tribunal-administratif.fr>

Dossier n° : 2206749-1

(à rappeler dans toutes correspondances)

ASSOCIATION BANCS PUBLICS c/ PREFECTURE
DU DEPARTEMENT DE L'HERAULT

NOTIFICATION DE JUGEMENT

Maître,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, copie du jugement du 17/07/2025 rendu par le tribunal administratif de Montpellier dans l'instance enregistrée sous le numéro mentionné ci-dessus.

L'expédition d'un jugement peut être utilisée, le cas échéant, pour faire signifier ce jugement par voie d'acte de commissaire de justice.

Je vous précise que la lettre de notification de ce jugement, adressée à la personne que vous représentez, l'informe qu'un éventuel recours contre celui-ci doit, **à peine d'irrecevabilité**, respecter les règles de procédure énumérées ci-après :

- le délai d'appel est de 2 mois ;
- le recours doit être accompagné d'une copie de la décision juridictionnelle contestée ;
- le recours doit être présenté par un avocat.

Il lui est également indiqué que ce recours doit être motivé et accompagné d'une copie de la lettre de notification du jugement.

Enfin, pour faciliter l'instruction du dossier, la juridiction doit être informée du dépôt d'une demande d'aide juridictionnelle.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Maître, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation le greffier,